

**Présentation des
résultats EGAlim de
2022**



Informations aux consommateurs de la Ville de Saint Etienne du Rouvray



LOI EGAlim

La loi EGAlim encadre la répartition des produits achetés pour la conception des repas.

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, les menus pour les cantines en France métropolitaine, doivent comporter

50 % de produits de qualité et durables
dont 20 % issus de l'agriculture biologique ou en conversion.

Ces seuils (en %) sont calculés à partir de la valeur HT en euros de la somme des achats annuels alimentaires

A noter: Les produits locaux ou « de proximité » ne répondent pas à la définition d'un produit durable et de qualité au sens de la loi EGAlim



MIEUX VIVRE ENSEMBLE

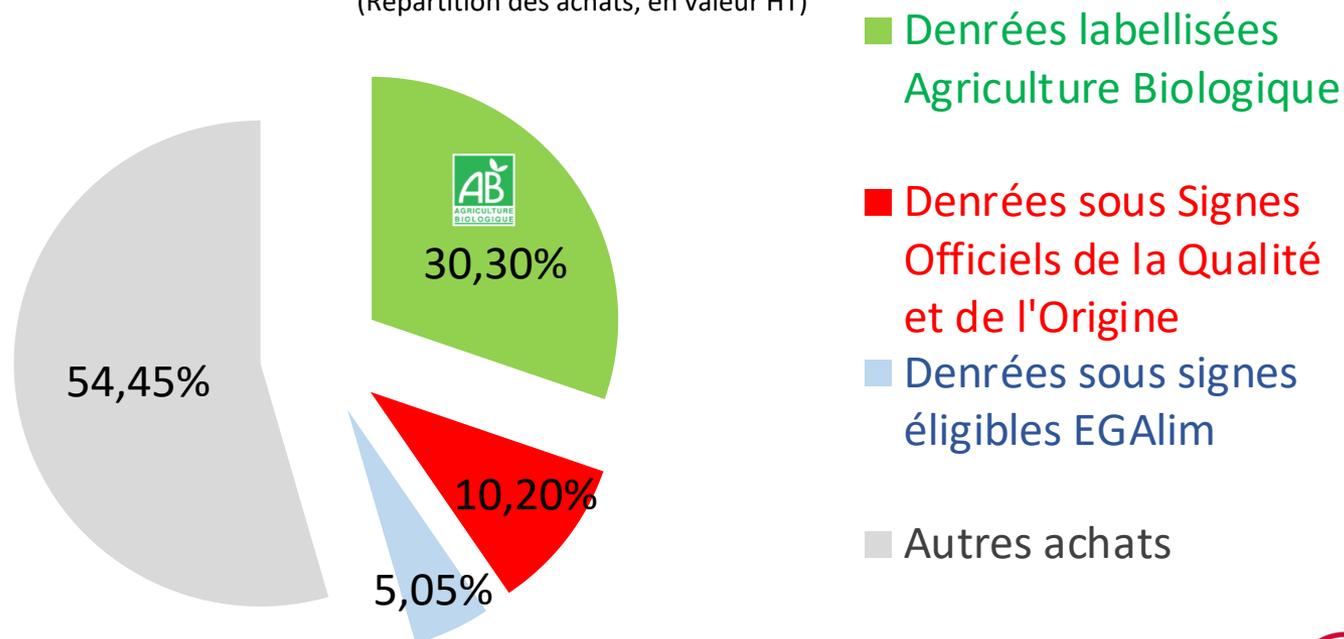
Informations aux consommateurs de la Ville de Saint Etienne du Rouvray



Indicateurs sur l'origine des produits de la restauration municipale

Achats 2022

(Répartition des achats, en valeur HT)



Soit un total de **45,55%** d'achats de produits sous labels qualités

LABEL DES PRODUITS BIOLOGIQUES ET LABELS QUALITE



Agriculture biologique

SIGNES OFFICIELS DE LA QUALITE ET DE L'ORIGINE



Haute Valeur
Environnementale



Certification
environnementale niv. 2



Région Ultra
Périphérique



Ecolabel Pêche Durable

Mention « fermier » ou
« produits de la ferme »



Label Rouge



Appellation d'Origine
(Contrôlée ou Protégée)



Indication
Géographique Protégée



Spécialité Traditionnelle
Garantie



Commerce équitable

LABELS RECONNUS PAR L'ACHETEUR



MSC



Bleu Blanc Cœur



MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Quelques chiffres clés

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022

Sont issus de l'Agriculture Biologique:



- 42 % environ des Produits laitiers et ovoproduits
- 45% des fruits et légumes frais sont sous signes de qualité
- 100% du pain livré sur les offices de restauration

66% de la viande fraîche servie est labellisée

Près de 41% de nos achats en volaille, sont labellisés Label Rouge



MIEUX VIVRE ENSEMBLE